ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

l'Épagneul (d'eau américain)

Taille: Moyenne.

Couleur de la robe : Foie, chocolat.

Marques de couleur : Blanc admis aux orteils ou à la

poitrine.

Texture et longueur du poil : Bouclé et dense.

Corps: Solide.

Forme et attache des oreilles : En forme de lobe, longues

et larges.

Forme et port de la queue : Recourbée.

Caractéristique unique : Robe bouclée.

Pieds: Serrés; coussinets épais.